

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 131

présenté par
M. Issindou

ARTICLE 6

I. – À la première phrase de l'alinéa 20, substituer à la première occurrence du signe :

« , »

les mots :

« pour l'utilisation mentionnée au 2° du I et ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« les utilisations mentionnées aux 1° et 2° »

les mots :

« l'utilisation mentionnée au 1° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.